

**Province de Québec  
Municipalité de Poularies  
District d'Abitibi-Ouest**

**15 janvier 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle l'Accueil, lundi le 15 janvier 2024, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre Godbout et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt, Tony Rancourt et Hugh Fortier  
M<sup>mes</sup> les conseillères Priscillia Lefebvre, Valérie Rancourt et Francine Vallières

M<sup>mes</sup> Katy Rivard greffière-trésorière/directrice générale et Jessica Couillard greffière-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

**2024-01-01 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Tony Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

**2024-01-02 Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2023**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 soit adopté tel que rédigé.

**2024-01-03 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 soit adopté tel que rédigé.

**2024-01-04 Adoption du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 19 décembre 2023**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 19 décembre 2023 soit adopté tel que rédigé.

**2024-01-05 Approbation des comptes**

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 50 152.43 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 221**

Règlement numéro 221, établissant le taux de taxes et la tarification des différents services municipaux pour l'exercice financier 2024.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Poularies a adopté un budget municipal pour l'exercice financier 2024 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ;

**ATTENDU QUE** le taux de taxation et les tarifications doivent être prescrits par règlement selon les articles 988-989 du Code municipal du Québec ;

- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 décembre 2023 ainsi que le projet de règlement ;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Tony Rancourt, appuyé Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 221 soit adopté et que le conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :
- ARTICLE 1                    TAXES            FONCIÈRES            ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE**
- Une taxe foncière générale de 1.04 \$ le 100 \$ d'évaluation soit imposée et prélever sur tous les immeubles et sur tous les bien fonds imposables de la municipalité pour l'année 2024.
- ARTICLE 2                    TAXE SPÉCIALE POUR LE REMBOURSEMENT  
D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT  
D'UN CAMION INCENDIE**
- Pour pourvoir au remboursement des échéances en capital et intérêts conformément au règlement 164, une taxe spéciale de 0.0489 \$ le 100 \$ d'évaluation soit imposée et prélever sur tous les immeubles et sur tous les bien fonds imposables de la municipalité.
- ARTICLE 3                    TAXE SPÉCIALE POUR LE REMBOURSEMENT  
D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT  
D'UNE DÉNEIGEUSE**
- Pour pourvoir au remboursement des échéances en capital et intérêts conformément au règlement 217, une taxe spéciale de 0.0837 \$ le 100 \$ d'évaluation soit imposée et prélever sur tous les immeubles et sur tous les bien fonds imposables de la municipalité.
- ARTICLE 4                    TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT**
- Un tarif de compensation pour le service d'égout soit fixé à 70 \$ par unité de logement et autres locaux à tous les propriétaires bénéficiant de ce service soit résidentiel et commercial.
- ARTICLE 5                    TARIF POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, DE  
TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES  
MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES**
- Un tarif annuel de 280 \$ par unité de logement et autres locaux soit exigé et prélever à tous les usagers du service d'enlèvement, de transport et de dispositions des ordures ménagères et des matières recyclables.
- ARTICLE 6                    TAUX D'INTÉRÊT**
- Un taux d'intérêt annuel de 20 % soit chargé.
- ARTICLE 7                    ENTRÉE EN VIGUEUR**
- Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.
- ARTICLE 8                    ABROGATION**
- Le présent règlement abroge toutes dispositions similaires contenues dans un autre règlement, ou tout règlement portant sur le même objet.

## **2024-01-06 Demande du comité du 100<sup>e</sup> de Poularies**

- ATTENDU QUE la Municipalité de Poularies souhaite présenter le projet 100<sup>e</sup> de Poularies dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) de la MRC d'Abitibi-Ouest :
- ATTENDU QUE ce projet est structurant pour la municipalité de Poularies.
- ATTENDU QUE ce projet contribue à mettre en valeur notre patrimoine local.
- ATTENDU QUE ce projet permet de favoriser l'implication citoyenne, la fierté et l'identité local des citoyens de Poularies.
- ATTENDU QUE ce projet cadre avec le plan de développement local de la municipalité et contribuera à dynamiser notre milieu.
- ATTENDU QUE ce projet permettra de soutenir les activités prévues par le Comité du 100<sup>e</sup> de Poularies.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE la municipalité de Poularies dépose le projet 100<sup>e</sup> de Poularies dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour le restant de la somme résiduelle et que ce projet soit identifié comme priorité # 1.

Il est également résolu que M<sup>me</sup> Jessica Couillard est autorisée à déposer le projet pour et au nom de la municipalité de Poularies et à signer tous les documents s'y rattachant.

## **2024-01-07 Approbation des prévision budgétaires 2024 de l'Office municipal de l'Arc-en-ciel**

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel pour l'année 2024 soit adopté tel que présenté. La participation de la municipalité dans ce budget est de 2 115 \$.

## **2024-01-08 Participation financière 2024 à la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la participation financière 2024 de la municipalité à la Corporation du transport public adapté. La contribution a été fixée à 5 605 \$, payable en trois versements égaux en janvier, mai et septembre 2024.

## **2024-01-09 Renouvellement de la cotisation annuelle de l'association des directeurs municipaux du Québec**

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de la cotisation annuelle de M<sup>me</sup> Katy Rivard, directrice générale, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2024, au montant de 1 054.13 \$ incluant les taxes.

## **2024-01-10 Renouvellement de l'inscription annuelle à la COMBEQ**

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'adhésion de M. Jean-Guy Hébert, inspecteur municipal, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2024, au montant de 380 \$ avant taxes. Le coût sera divisé à parts égales entre toutes les municipalités faisant parties de l'entente intermunicipale.

### **2024-01-11 Entretien ménager**

Suite à l'affichage du poste de préposé à l'entretien ménager, qu'aucun curriculum vitae a été reçu. Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la prolongation de l'offre d'emploi pour inviter les personnes intéressées à poser leur candidature et à faire parvenir leur curriculum vitae à la municipalité au plus tard le 30 janvier 2024.

### **2024-01-12 Plainte de M. Henri Caron**

M. Henri Caron, résidant au 1344 rang 8 et 9 Est, demande à la municipalité de remplacer sa poubelle. Ce dernier affirme que la déneigeuse aurait accroché sa poubelle à plusieurs reprises et que cela perdure depuis 2021. Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de remplacement de M. Henri Caron.

### **Séance de travail**

Il est convenu que s'il est nécessaire de faire une séance de travail en janvier 2024, une date serait fixée ultérieurement.

### **2024-01-13 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée, il est 20h45.

**Maire \_\_\_\_\_ Greffière trésorière/dir.gén. \_\_\_\_\_**

Je, M. Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.